

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2026

---

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Adopté

N° CE1066

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Dive, rapporteur

-----

### ARTICLE 4

I. – À l’alinéa 17, substituer aux mots :

« rétabli un III »,

les mots :

« inséré un II *bis* ».

II. – En conséquence, au début de l’alinéa 18, substituer à la mention :

« III »,

la mention :

« II *bis* ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.